



Assemblée générale

Distr. limitée
10 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 9 de l'ordre du jour
Rapport du Conseil économique et social

Guyana* : projet de résolution

Retrait de Vanuatu de la catégorie des pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [59/209](#) du 20 décembre 2004, [67/221](#) du 21 décembre 2012, [68/18](#) du 4 décembre 2013 et [70/78](#) du 9 décembre 2015,

Réaffirmant son attachement au processus de retrait de la liste des pays les moins avancés et sa volonté d'appuyer la prise de mesures destinées à assurer une transition sans heurt aux pays admis au retrait de la liste, après le reclassement et en faveur de la réalisation du développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹,

Tenant dûment compte de la destruction causée sur les îles septentrionales de la République de Vanuatu au début d'avril 2020 par le cyclone Harold, deuxième tempête de catégorie 5 à frapper le pays en cinq ans, qui augmente les immenses difficultés de reconstruction auxquelles Vanuatu fait face,

Notant avec préoccupation les conséquences défavorables qu'a entraînées pour l'économie vulnérable de Vanuatu, petit état insulaire en développement, la fermeture de ses frontières opérée dans le contexte d'un état d'urgence visant à contenir la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

Engageant la communauté internationale à continuer d'apporter un soutien généreux aux efforts de relèvement et aux activités de préparation aux catastrophes entrepris par le Gouvernement vanuatuan ainsi qu'au plan de relèvement,

1. *Félicite* Vanuatu de sa volonté de sortir de la catégorie des pays les moins avancés le 4 décembre 2020 et, à cet égard, prend note avec satisfaction de l'adoption par le Gouvernement de la stratégie de transition sans heurt de Vanuatu ;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine

¹ Résolution [70/1](#).



2. *Exprime sa profonde préoccupation* quant aux graves conséquences pour Vanuatu du cyclone Harold au début d'avril 2020 et de la fermeture de ses frontières en raison de la pandémie de COVID-19 ;

3. *Demande* aux partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux dans les domaines du développement et du commerce d'apporter leur plein appui à l'exécution de la stratégie de transition sans heurt de Vanuatu, notamment en prolongeant, jusqu'au 4 décembre 2025, les mesures de soutien international, en particulier celles liées au commerce, à l'aide pour le commerce et à la participation aux instances internationales ;

4. *Souligne* le caractère exceptionnel de cette décision, qui est prise dans le contexte des perturbations extraordinaires causées aux avancées socioéconomiques de Vanuatu par le cyclone Harold et la pandémie de COVID-19.
